

RESSOURCES HUMAINES –ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL**

Approuvée le 16 novembre 2023
Prochaine révision en 2027-2028

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) considère que l'évaluation du rendement est un processus visant essentiellement à assurer un rendement optimal de la part des membres du personnel et permettant d'assurer le développement professionnel.

Le processus d'évaluation du rendement des membres du personnel maintient la prémisse de base que toute personne a le potentiel de s'améliorer. C'est dans un climat de respect mutuel et de confidentialité que l'évaluation s'effectue. La participation et la rétroaction du membre du personnel aux différentes étapes du processus sont primordiales.

Reconnaissant les habiletés singulières et les forces de chaque membre du personnel, l'évaluation de son rendement lui permet de fournir un meilleur rendement et d'améliorer sa performance au travail en tenant compte des nouveaux enjeux de l'heure du milieu scolaire.

PRINCIPES DIRECTEURS**1. Responsabilités****1.1 Direction de l'éducation**

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation de veiller à l'application de la présente politique. Pour ce faire, elle pourra élaborer des directives administratives qui définiront notamment les démarches à suivre, les rôles et responsabilités, la fréquence des évaluations ainsi que les critères et outils d'évaluation du Conseil.

1.2 Direction des ressources humaines

Il incombe à la personne à la direction des ressources humaines de veiller à communiquer les processus des évaluations aux personnes à la supervision immédiate et d'assurer le respect des procédures d'évaluation des membres du personnel au sein du Conseil.

1.3 Supervision immédiate

Il incombe aux superviseurs immédiats de respecter les échéanciers et de remettre l'ensemble de la documentation pour chaque membre du personnel évalué en cours d'année à la personne désignée aux ressources humaines.

2. Directives administratives

Les directives administratives précisent le processus, le cycle, les critères et les outils de l'évaluation selon le champ d'application de chaque catégorie de membres du personnel au Conseil.

RESSOURCES HUMAINES –ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL**

Approuvée le 16 novembre 2023
Prochaine révision en 2027-2028

Page 2 de 2

DOMAINES D'INTERVENTION

Cette politique et les directives administratives qui s'y rattachent visent à rejoindre les membres du personnel suivant :

- soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non syndiqués);
- personnel enseignant chevronné;
- nouveau personnel enseignant;
- personnel enseignant suppléant;
- personnel de conciergerie et d'entretien ;
- direction et direction adjointe des écoles et services éducatifs.

Les directives administratives pour chaque groupe sont revues au moment approprié pendant le cycle de révision de la politique par la direction des ressources humaines.